

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 11 Avril 2024

Date de
convocation :
05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
Mme VONNER Isabelle
M. BARBIER Olivier.
Mme HAM Emmanuelle
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Madame ASSO CHARNET Geneviève a donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur PIERRACINI Joel
- Monsieur ANDRIO Franck a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame GIGNOUX Laure a donné Mme HAM Emmanuelle

Absente excusée : Madame PERNOT Chantal

Absent : Monsieur LE MORVAN Gilles

Madame HAM Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11
Pouvoirs : 6
Votants : 17

POINT II DEVELOPPEMENT DES ACTIONS CULTURELLES ET EVENEMENTIELLES :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES (DRAC) POUR UNE MISSION DE DIAGNOSTIC DE LA LECTURE
PUBLIQUE

Vu les articles L.2331- 4 et L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre du projet d'extension et de sécurisation de la mairie et du développement des activités culturelles et évènementielles de la commune, il apparait opportun de solliciter une mission auprès d'une maîtrise d'assistance à maîtrise d'ouvrage de programmation pour mener une étude sur l'intégration de la médiathèque au sein de la Mairie ;

Considérant que cette intégration constituerait l'identification d'un véritable pôle culturel ;
Considérant que la commune a lancé une consultation de prestataire pour la réalisation d'une mission d'assistance d'ouvrage de programmation

Considérant que la présentation de la réponse du prestataire retenu qui comporte donc trois phases sur une durée de 4.5 mois.

Une première phase de diagnostic territorial permettant de faire un état des lieux.

Une deuxième phase concernera la mise au point et la rédaction du projet scientifique, culturel, éducatif et social. Et une troisième phase qui concerne la rédaction du pré-programme fonctionnel.

Considérant que le budget de cette mission de diagnostic est de 17 785 euros HT et que ce type de dépense est éligible à une subvention de 50% par la DRAC.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention de 8892.50 euros auprès de la DRAC pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de programmation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 8892.50 euros auprès de la DRAC pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de programmation.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 15 avril 2024



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE